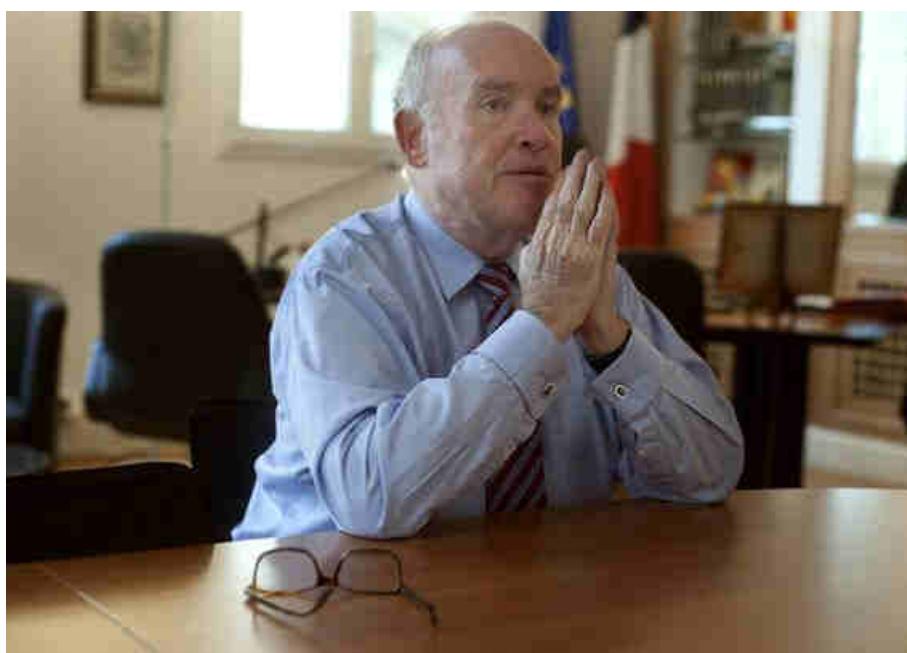


"Nous ne voulons pas que l'Etat se défausse sur les départements"**Dominique Bussereau, président de l'ADF, réitère ses demandes sur les aides sociales et les mineurs isolés**

L' Assemblée des départements de France (ADF) tient son congrès à Marseille les 19 et 20 octobre. Le premier ministre, Edouard Philippe, interviendra en clôture. Le président de l'ADF, Dominique Bussereau, rappelle les demandes qui conditionnent l'adhésion des départements aux contrats de modération de leurs dépenses proposés par le gouvernement.

Vous avez annoncé le 26 septembre que les départements refuseraient de signer le pacte de modération des dépenses s'ils n'avaient pas de garanties sur le financement des aides sociales et sur la prise en charge des mineurs non accompagnés. La situation -a-t-elle évolué depuis ?

Depuis, j'ai rencontré le premier ministre pour lui parler de notre congrès. Je lui ai indiqué que notre position dépendra de ce qu'il nous dira vendredi. S'il n'y a pas d'avancées, je ne vois pas comment les départements, dans leur grande majorité, peuvent entrer dans un objectif de modération de la hausse annuelle des dépenses à 1,2 %. Le projet de loi de finances prévoit une inflation à 1 %. S'y ajoutent les augmentations salariales classiques : en année normale, les dépenses de personnel augmentent de 0,7 %, plus les mineurs non accompagnés, plus les allocations individuelles de solidarité. Dans la plupart des départements, ça ne passe pas.

Sur le financement des aides sociales, quelles sont vos -demandes ?

Commençons par le revenu de solidarité active (RSA). En 2016, l'Etat ne nous a pas versé de l'ordre de 4,4 milliards d'euros. Nous souhaitons négocier avec l'Etat, entre ce congrès et le mois d'avril, comme le président de la République s'y était engagé lorsqu'il nous avait reçus. Premièrement, nous ne voulons pas de recentralisation du RSA. Deuxièmement, nous souhaitons une compensation du reste à charge par un mécanisme renforcé de péréquation verticale. Enfin, nous demandons une part de la cotisation sociale généralisée (CSG), qui est une recette précisément destinée à la prise en charge des solidarités, comme le gouvernement a accordé une part de la TVA aux régions pour financer leurs compétences économiques. Je rappelle que le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) ne sont pas des prestations décentralisées : nous les versons au nom de l'Etat.

Pourquoi avez-vous finalement renoncé à la recentralisation du RSA ?

La recentralisation ne nous paraît pas pertinente parce que nous pensons que les départements font mieux ce travail que ne le ferait l'Etat. De plus, les conditions qui nous avaient été proposées auraient conduit les départements à être payeurs malgré tout. Un système dans lequel il y aurait un payeur d'un côté et, de l'autre côté, un exécutant qui mène des politiques d'insertion, je pense que ce serait malsain et très compliqué pour nos personnels.

Cela risquerait également -d'inciter des départements à réduire encore leurs dépenses d'insertion.

La Cour des comptes a émis l'idée que certains départements ne faisaient pas assez d'insertion. Parfois, elle n'a pas tort.

Elle évalue à 10 % du montant global des dépenses de RSA la part consacrée à l'insertion en 2015, contre 14 % en 2011.

Les variables d'ajustement, quand un département n'arrive pas à payer le RSA, c'est d'abord de ne pas le payer. En 2016, une vingtaine de départements n'ont pas payé en totalité ce qu'ils devaient à la caisse d'allocations familiales ou à la Mutualité sociale agricole, pouvant aller jusqu'à l'équivalent de deux mois de RSA. Ce sera de nouveau le cas cette année. L'autre variable, c'est de rogner sur l'insertion. Ou alors de diminuer les dépenses d'investissement, c'est-à-dire soit les collèges, soit les -routes, soit le très haut débit.

L'autre question sensible, c'est celle des mineurs non accompagnés.

A la fin de l'année, nous serons à peu près à 25 000 mineurs accueillis. La pression est de plus en plus forte. Lorsqu'il nous a reçus, début juillet, le président de la République a été très clair : il nous a dit que ce n'était pas aux départements, à l'aide sociale à l'enfance, de gérer ce qui est du ressort de la politique migratoire. Nous demandons que le chef de l'Etat fasse faire par son gouvernement ce qu'il nous a dit, c'est-à-dire la prise en charge totale par l'Etat de ces mineurs. Nous comprenons bien que cela ne peut se faire en un jour. Cela passe d'abord par la fin de leur arrivée par des réseaux, avec des vagues organisées.

Nous souhaitons que l'Etat commence à prendre en charge, au minimum, l'évaluation, c'est-à-dire la période pendant laquelle on détermine si le garçon – dans la plupart des cas – est mineur ou non. Et, s'il doit être confié à l'aide sociale à l'enfance, que l'Etat en paye le coût. Nous attendons une réponse globale de l'Etat mais il n'y a pas qu'un problème de coût, de l'ordre de 1 milliard d'euros, c'est aussi le problème de l'accueil, de la lutte contre les trafics et des répercussions sur les dispositifs d'aide à l'enfance.

La Cour des comptes, dans son récent rapport sur les finances locales, prévoit une dégradation de la situation financière des départements. Comment peuvent-ils parvenir à la redresser ?

D'abord, il y a de fortes disparités entre les départements, comme pour les communes ou les régions.

La Cour, justement, recommande de renforcer, de doubler même, les mécanismes de péréquation horizontale -entre les départements.

Nous pensons qu'il doit d'abord y avoir une péréquation verticale qui part de l'Etat, c'est-à-dire qu'il paye le reste à charge qu'il ne paye pas actuellement. Ce n'est pas aux Alpes-Maritimes de payer pour la Corrèze quand l'Etat ne paye pas. Il ne faut pas inverser les responsabilités. Nous voulons bien participer à la solidarité, nous le faisons déjà puisqu'il existe des formes de péréquation, mais nous ne voulons pas que l'Etat se défausse sur les départements. Depuis la mise en place du RMI, puis du RSA, la part compensée par l'Etat n'a cessé de décroître - elle représentait 61 % des dépenses de RSA en 2015, contre 81 % en 2011 -. On pouvait espérer que le nombre d'allocataires du RSA diminue. Depuis le début du mois de septembre, nous avons de nouveaux signaux d'alerte avec la fin des contrats aidés et une remontée des inscriptions au RSA.

La proposition du gouvernement de contractualiser la maîtrise des dépenses avec les collectivités territoriales est quand même une méthode plus intelligente que la baisse uniforme et autoritaire des dotations.

Nous ne sommes pas contre la contractualisation, mais il y a deux façons de la voir. Qui dit contrat dit deux signatures. Donc négociation. Mais si c'est le préfet qui enserre le budget des collectivités, c'est-à-dire qu'il s'oppose à l'article 72 de la Constitution sur la libre administration des collectivités territoriales, ça ne peut pas marcher. Pour qu'il y ait accord des deux parties, il faut qu'il y ait des contreparties. Nous ne sommes pas hostiles au principe de la contractualisation, à condition qu'elle ne soit pas coercitive.

Une fois qu'on aura mis toutes les données sur la table, l'inflation, les augmentations salariales, le financement des aides sociales, la prise en charge des mineurs non accompagnés. Si, sur les deux sujets qui nous posent des difficultés, le gouvernement fait de réelles avancées, ça peut changer notre manière de voir les choses.

N'y a-t-il pas une part de mauvaise foi des responsables de droite à la tête des associations d'élus à s'insurger contre les efforts de maîtrise des dépenses publiques réclamés par l'exécutif alors que leur candidat, François Fillon, prévoyait 100 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques, dont les collectivités territoriales n'auraient certainement

pas été exemptées ?

Encore une fois, nous ne sommes pas contre participer à l'effort de réduction des dépenses. Je rappelle quand même que, en investissements, l'Etat fait appel à nous en permanence, dans des domaines parfois qui sont hors de nos compétences. Si François Fillon avait gagné les élections, je l'aurais fait observer de la même manière. Il n'est simplement pas normal que nous devions payer ce qui doit l'être par l'Etat.

Propos recueillis par, Patrick Roger

© Le Monde

◀ **article précédent**

La hausse de la CSG pour les retraités...

article suivant ▶

Une hausse des dépenses sociales...